



Allocution du président du Conseil des Etats Hansheiri Inderkum

Ouverture de la 125 assemblée de l'Union interparlementaire à Bernexpo

Berne, le 16 octobre 2011

**Sous embargo jusqu'au dimanche 16 octobre 2011
à 19h30
Seules les paroles prononcées font foi.**

Madame la Présidente de la Confédération,

Monsieur le Président du Conseil national,

Monsieur le Secrétaire général de l'ONU,

Monsieur le Président de l'UIP,

Chers Collègues parlementaires,

Monsieur le Secrétaire général de l'UIP,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré de prendre la parole en ouverture de cette 125^e assemblée de l'Union interparlementaire. Je salue la contribution de l'organisation des Parlements entre les Etats du monde, au respect des droits de leurs habitants et à leur développement.

La même volonté de concorde, d'entente et de prospérité a été à l'origine de la Suisse moderne. Il n'allait pas de soi, il y a plus de 160 ans, de réunir dans une Confédération des cantons grands et petits, riches et moins riches, catholiques et réformés et parlant une grande variété de dialectes francophones, germanophones, italophones ou encore romanches.



Les tensions étaient fortes et elles se sont cristallisées autour de l'organisation du Parlement fédéral. Le camp libéral-radical défendait une assemblée nationale proportionnelle à la population alors que le camp conservateur voulait reprendre le modèle de l'ancien parlement où chaque canton avait le même nombre de représentants.

Après un combat acharné, les pères de la Constitution suisse ont réussi à concilier les intérêts des deux parties en présence. Ils ont opté pour un système bicaméral, selon le modèle des Etats-Unis. Une grande Chambre représenterait la force démographique des cantons et une petite Chambre garantirait deux sièges à chacun des cantons.

Le Conseil national, qui compte aujourd'hui 200 membres, et le Conseil des Etats – notre sénat de 46 membres - ont des compétences strictement identiques mais leur état d'esprit, leur manière de travailler et leur culture du débat sont très différents.

Le Conseil national – la grande Chambre – est vivant, bruyant et il apporte souvent les nouvelles idées. Le Conseil des Etats – la petite Chambre - cultive au contraire la sobriété et la discussion factuelle. La couleur politique reste en arrière-plan car aucun groupe parlementaire n'y impose de discipline, au contraire du Conseil national.

Notre Sénat passe pour la Chambre de réflexion du Parlement mais il reflète surtout la grande diversité de notre pays. Les cultures minoritaires, les régions de montagne ou les contrées périphériques s'y font aussi bien entendre que les grands centres économiques.

Les liens entre le Conseil des Etats et les cantons sont naturellement très étroits. Actuellement, 17 sénateurs sur 46 ont participé au gouvernement de leur canton d'origine. Mais les sénateurs suisses privilégient les solutions qui respectent la structure fédérale de notre démocratie, plutôt que les intérêts particuliers de leur canton d'origine.

Le Conseil des Etats atteste aujourd'hui encore la manière dont les pères de la Suisse ont su résoudre pacifiquement la querelle entre les villes et les campagnes pour que la Suisse moderne puisse voir le jour. Je suis convaincu que notre système bicaméral a de l'avenir car il assure la cohésion du pays. De même, je suis confiant dans l'essor de l'Union interparlementaire, car son apport au dialogue international et à la réalisation des objectifs de l'ONU est irremplaçable.

Je vous remercie de votre attention.

Hansheiri Inderkum